



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 septembre 2024

PROJETS D'OFFRES PUBLIQUES DE RETRAIT SUIVIES DE RETRAITS OBLIGATOIRES VISANT LES ACTIONS DE COMPAGNIE DU CAMBODGE, FINANCIÈRE MONCEY ET SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS

Dans le cadre de la rationalisation et de la simplification des structures du Groupe, Bolloré SE annonce son intention de mettre en œuvre trois offres publiques de retrait suivies de retraits obligatoires sur les actions de Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Ces offres prendront la forme d'offres publiques alternatives payables, soit en espèces (branche achat), soit en actions UMG (branche échange), soit une combinaison des deux. Elles visent respectivement l'intégralité des actions de Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et SIF Artois non-détenues par Bolloré SE et les autres sociétés du Groupe Bolloré. Les termes proposés sont les suivants, qui s'entendent, pour Compagnie du Cambodge ainsi que pour Financière Moncey, après la division par 100 de la valeur nominale de leurs actions qui sera décidée par l'assemblée générale extraordinaire de leurs actionnaires le 21 octobre 2024 :

- pour l'offre de Bolloré SE sur Compagnie du Cambodge :
 - branche achat : 93 euros par action Compagnie du Cambodge, soit une prime de 27 % par rapport au cours moyen pondéré 1 mois au 11 septembre 2024 ;
 - branche échange : 4,07 actions Universal Music Group (UMG) pour 1 action Compagnie du Cambodge ;
- pour l'offre de Bolloré SE sur Financière Moncey :
 - branche achat : 118 euros par action Financière Moncey, soit une prime de 44 % par rapport au cours moyen pondéré 1 mois au 11 septembre 2024 ;
 - branche échange : 5,17 actions UMG pour 1 action Financière Moncey ;
- pour l'offre de Bolloré SE sur Société Industrielle et Financière de l'Artois :
 - branche achat : 9 300 euros par action Société Industrielle et Financière de l'Artois, soit une prime de 71 % par rapport au cours moyen pondéré 1 mois au 11 septembre 2024 ;
 - branche échange : 407 actions UMG pour 1 action Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Les conditions financières de chacune de ces offres seront soumises à une expertise indépendante conformément à la réglementation applicable.

Ces offres seront mises en œuvre après les opérations de fusion-absorption de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge et de Compagnie des Tramways de Rouen par Financière Moncey, qui seront présentées aux assemblées générales extraordinaires de ces sociétés le 21 octobre 2024.

La réalisation de ces offres sera conditionnée à une décision de conformité de l'AMF.

Les projets de note d'information de ces trois offres, tels qu'ils seront déposés le 13 septembre 2024 auprès de l'AMF, seront mis en ligne à compter de cette date sur le site internet de Bolloré SE (www.bollore.com) et, pour celui qui la concerne, sur celui de chacune des trois sociétés visées (www.compagnie-du-cambodge.fr; www.financiere-moncey.fr; www.sif-artois.fr).